



À quoi ressemble la France depuis l'espace ?



C'est Minion, c'est français ?



Le madras antillais est-il écossais ?

Qui sommes-nous ?

# LES FRANÇAIS

en 200 questions



Pourquoi le Tour de France passe-t-il à l'étranger ?



Les Normands ont-ils du sang viking ?

PM PRISMA MEDIA CPPAP

L 12337 - 38 - F: 5,95 € - RD



ET AUSSI *le journal de la curiosité*  
10 pages d'actus pour apprendre et s'étonner

BEL. 6 € - CH. 10 CHF - CAN. 9,95 CAD. - D. 7,50€ - ESP. 6,50 € - ITA. 6,50 € - GR. 6,50 € - LUX. 6 € - PORT. CONV. 6,50 € - ROM. BATEAU 6 € - MAROC. 65 DH - TUNISIE. 9,95 TND - Zone CFA. Avion. 7 000 XAF - Bateau. 3 900 XAF - Zone CFP. Avion. 2 000 XPF - Bateau. 1 000 XPF

# Sommes-nous tous **FICHÉS**?

Depuis août 2021, lors de la création ou du renouvellement de votre carte d'identité, les informations fournies à l'administration sont enregistrées dans le fichier national des titres électroniques sécurisés (TES). Les informations numérisées, qui étaient peu nombreuses pour la carte d'identité (les empreintes ou la signature n'étaient pas numérisées, par exemple) sont les mêmes que pour le passeport : des données d'état civil (sexe, nom de famille, prénoms, date et lieu de naissance, liens de filiation dont la nationalité des parents...), des données personnelles (couleur des yeux, taille, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone) ainsi que les images numérisées du visage, de la signature du demandeur et celle de deux de ses empreintes digitales. Impossible de refuser l'enregistrement des empreintes. Par contre, il est possible de demander au moment de l'enregistrement, et seulement à ce moment, que celles-ci soient effacées des données numériques dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours. Une copie papier est alors conservée par l'Agence nationale des titres sécurisés. À terme, le ministère de l'Intérieur, responsable du fichier, sera donc en possession des données biométriques de tous les Français. Bien que le gouvernement affirme que le TES n'est pas prévu techniquement pour rechercher l'identité d'une personne à partir de la reconnaissance faciale ou de ses empreintes, mais seulement pour éviter l'usurpation d'identité, il suffira d'une nouvelle loi pour changer la donne. T. C.

Sam (2007), œuvre de l'artiste Olivier Terral, fait partie d'une série de portraits réalisés à partir des empreintes digitales de patients en cancérologie. [www.olivierterral.fr](http://www.olivierterral.fr)

